RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 23226
Numéro SIREN : 487 606 329
Nom ou dénomination : ABC HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2017 sous le numéro de dépôt 71266

1707134501

DATE DEPOT :	2017-07-12
NUMERO DE DEPOT :	2017R071266
N° GESTION :	2014B23226
N° SIREN :	487606329
DENOMINATION :	ABC HOLDING
ADRESSE :	23 rue du Roule 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2017/06/30
TYPE D'ACTE :	DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)
NATURE D'ACTE :	FUSION DEFINITIVE

(Proj dép le 12.05.17). 143 2111

ABC HOLDING
Société par actions simplifiée
Au capital de 534.646,58 euros
Siège social : 23, rue du Roule
75001 Paris
487 606 329 RCS Paris

MERYLITHE
Société par actions simplifiée
Au capital de 986.480 euros
Siège social : Zone d'activité Héxapole
rue Sommeiller - 73420 Mery
RCS Chambéry 440 488 609

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE
(ARTICLE L.236-6, ALINEA 3 DU CODE DE COMMERCE)

DU 12 MAI 2017

Les soussignées :

- La société **ABC HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 534.646,58 euros, dont le siège social est situé 23, rue du Roule – 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 606 329, représentée par son Président, Monsieur Charles CHURET,

- La société **MERYLITHE**, société par actions simplifiée au capital de 986.480 euros, dont le siège social est sis Zone d'activité Héxapole - rue Sommeiller - 73420 Mery, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 440 488 609, représentée par son Président, Monsieur Charles CHURET,

font, préalablement à la déclaration de régularité et de conformité de la fusion par absorption de de la MERYLITHE par la ABC HOLDING, l'exposé ci-dessous :

Exposé

1. Par acte sous seing privé en date du 12 mai 2017, il a été établi un projet de traité de fusion entre la société MERYLITHE et la société ABC HOLDING.

Ce projet indiquait notamment :

- la forme, la dénomination et le siège social des deux sociétés,
- les motifs, buts et conditions de la fusion-absorption,
- la date d'effet à partir de laquelle les opérations de la société MERYLITHE doivent être, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société ABC HOLDING, fixée au 1er janvier 2017,
- la date à laquelle ont été arrêtés les comptes utilisés pour établir les conditions de la fusion,
- la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société MERYLITHE devant être transmis à la société ABC HOLDING, à savoir :

- actif apporté pour un montant de	602.597 euros,
- passif pris en charge pour un montant de	497.639 euros,
- soit un actif net apporté de	104.958 euros,

2. Le projet de traité de fusion a été déposé le 12 mai 2017 au greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 2017R046855 pour la société ABC HOLDING et au greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry le 15 mai 2017 sous le numéro 3241 pour la société MERYLITHE.

3. La fusion-absorption a fait l'objet d'avis parus au BODACC du 18 mai 2017, pour la société ABC HOLDING et la société MERYLITHE.

A la suite de ces avis, aucune opposition n'a été faite à la fusion par les créanciers sociaux, dans le délai de trente (30) jours prévu par l'article R.236-8 du Code de commerce, conformément aux termes des certificats de non opposition délivrés par le Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et le Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry le 21 juin 2017.

Cet exposé étant fait, il est passé aux déclarations suivantes faites en application des articles L. 236-6 et R.236-4 du Code de commerce. Ces déclarations viennent à l'appui des demandes d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry avec les présentes.

Déclaration

Les soussignées déclarent que :

1. La fusion par absorption de la société MERYLITHE par la société ABC HOLDING a été régulièrement réalisée conformément à la loi et aux règlements.

2. La société MERYLITHE est définitivement dissoute. Les avis de publication concernant la fusion par absorption de la société MERYLITHE par la société ABC HOLDING et la dissolution sans liquidation de la société MERYLITHE, seront publiés au nom des deux sociétés dans des journaux d'annonces légales compétents.

3. Aucune augmentation du capital ni modification des statuts de la société ABC HOLDING n'est intervenue du fait de la détention par la société ABC HOLDING de la totalité des actions émises par la société MERYLITHE.

4. Seront déposés aux greffes des Tribunaux de Commerce de Paris et de Chambéry avec un exemplaire de la présente déclaration de régularité et de conformité :

 - une copie de la publication des avis parus au BODACC ;
 - une copie des certificats de non opposition.

Fait à Paris
Le 30 juin 2017
En six (6) exemplaires

ABC HOLDING
Représentée par M. Charles Churet

MERYLITHE
Représentée par M. Charles Churet

Enregistré à : SIE DE PARIS 1ER POLE ENREGISTREMENT
Le 04/07/2017 Bordereau n°2017/642 Case n°10 Ext 4177
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent administratif des finances publiques

Agent de

1739168 1